



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 5 MARS 2019

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Jaouen, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Petton, M. Bonaventur, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Bourlès, M. Chentil qui a donné pouvoir à Mme Hoarau, Mme Véronique Philippe, absente excusée.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Sept dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YL 146, 3 rue de l'Iroise, terrain non bâti, 674 m²
- YP 760, 5 hent Milin Avel, terrain bâti, 764 m²
- YP 477, 481, 300 route de Mean Kador, terrain bâti, 1221 m²
- C 1329, 913, 20 rte de Saint Renan, terrain bâti, 894 m²
- YR 352, Rue des frégates, terrain non bâti, 994 m²
- YV 326, Rue de Kerarbellec, terrain non bâti, 387 m²
- ZK 180, 9 rue du suroît, terrain bâti, 511 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 400 000 € ARRIVANT À ÉCHÉANCE LE 16/03/2018

Monsieur Le Maire expose quelles sont les circonstances qui justifient l'intérêt pour la Commune de Plouarzel de pouvoir bénéficier à tout moment d'un crédit de trésorerie (notamment retard dans la perception de recettes prévues au budget telles que subventions, FC TVA, etc ...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTÈRE à QUIMPER, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 400 000€ sur une durée de un an aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après :

- Montant maximum du crédit de trésorerie : 400 000€
- Taux : Euribor 3 moyenné + 0,75% non flooré
- Commission d'engagement pour frais de mise en place : 0,20% sur le montant du crédit + Frais de dossier : 250€

Le Conseil Municipal confère, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2018

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Investissement		fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	609 471,07			329 047,12
Opérations de l'exercice	2 015 229,54	1 932 718,56	3 115 775,42	3 795 990,07
TOTAUX	82 510,98			680 214,65
Résultats de clôture	609 471,07			1 009 261,77

Compte de gestion budget principal

Le compte de gestion 2018 du budget principal est en tous points identiques au compte administratif 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 009 261,77€, délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

- exécution du virement à la section d'investissement : 830 000€
- affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement : 179 261,77€.

BUDGET SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Compte administratif 2018

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 30% du montant HT des travaux.
- de donner pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire.

APPROBATION DES PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTION FNADT INVESTISSEMENT (ÉTAT) APPEL À PROJET DYNAMISME DES BOURGS RURAUX

Lors de la signature du protocole « dynamisme des bourgs ruraux », la Région Bretagne et les services de l'État se sont réparti les opérations à financer. Afin de finaliser les dossiers pour les opérations financées par l'État, il est proposé au conseil municipal de délibérer et d'approuver les projets concernés et de solliciter spécifiquement une subvention auprès des services de l'État

Opération 1 : réhabilitation de la propriété Segalen, projet Espacil

Le plan de financement s'établi comme suit :

Dépenses : 108 675€ HT.

Recettes :

- Aides publiques : 85 000€ dont 50 000€ de subvention de l'État
- Autofinancement : 23 675€

Opération 5 : ancienne école Saints Anges

Le plan de financement s'établi comme suit :

Dépenses : 277 858€ HT.

Recettes :

- Aides publiques : 160 000€ dont 150 000€ de subvention de l'État
- Autofinancement : 117 858€

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces projets et son plan de financement,
- de solliciter l'obtention de subventions de l'État au titre du FNADT investissement,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

APPROBATION DES PROJETS ET DEMANDES DE SUBVENTION : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ÉCOLES : DISPOSITIF PATRIMOINE ET CADRE DE VIE (CONSEIL DÉPARTEMENTAL), RÉGION (CONTRAT DE PARTENARIAT)

Il est proposé au conseil municipal de délibérer et d'approuver le projet d'aménagement de la rue des écoles et de solliciter une subvention du département dans le cadre du Dispositif Patrimoine et Cadre de Vie (PCV) et une subvention de la Région dans le cadre du contrat de partenariat.

Dépenses 521 903€ HT.

Recettes :

- Aides publiques : 275 000€ dont
 - 100 000€ au titre du contrat de partenariat (Région Bretagne)
 - 100 000€ au titre de l'appel à projet dynamisme des bourg ruraux (Région)
 - 75 000€ au titre du programme patrimoine et cadre de vie (Conseil départemental)
- Autofinancement : 246 903€

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : ADHÉSION AU DISPOSITIF CHÈQUES VACANCES

Depuis 2018 le SPIC crèche adhère aux chèques vacances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal modifie les conditions d'accès aux chèques vacances à compter de 2019 :

- Participation employeur : 1% de la masse salariale
- L'agent décide s'il veut ou non épargner. L'épargne est soit prélevée sur salaire, soit payée par chèque.
- Ouvert aux CDI et CDD
- Être présent à l'instant T de la commande ou pendant la durée de l'épargne (si épargne)
- Avoir au minimum 4 mois d'ancienneté à l'instant T de la commande
- Droit à 50% du montant total pour les personnes en arrêt longue durée jusqu'à 6 mois d'arrêt.
- Congé parental : mêmes droits que pour un temps plein les 6 premiers mois.
- Temps partiel : même droit que pour un temps plein.

AFFAIRES DIVERSES

Calendrier :

- Commission aménagement rural et environnement : jeudi 7 mars
- Commission de finances : lundi 18 mars
- Conseil municipal (vote du budget) : vendredi 29 mars

Installation de bacs à marée à Porsmoguer et Porsman financés par le parc marin d'Iroise. Une matinée de sensibilisation est organisée le samedi 16 mars à partir de 10h30 à Porsmoguer.